

D**Déclaration en matière de stratégie Erasmus*****D. Déclaration en matière de stratégie Erasmus***

L'établissement s'engage à publier cette stratégie globale (les 3 parties) sur son site internet dans le mois suivant la signature de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur par la Commission européenne.

Pouvez-vous décrire la stratégie internationale (UE et hors UE) de votre établissement. Dans votre description, expliquer a) comment vous choisissez vos partenaires, b) dans quelle(s) région(s) géographique(s) et c) les objectifs et les groupes cibles les plus importants de vos activités de mobilité (en ce qui concerne le personnel et les étudiants en premier, deuxième et troisième cycles y compris les cycles courts, que ce soit à des fins d'études ou de stage). Le cas échéant, expliquer comment votre établissement participe à l'élaboration de diplômes doubles / multiples / conjoints. (max. 5000 caractères)

Langue originale [FR]

a) Politique et stratégie internationale du Cnam (Choix des partenaires...) :

La déclaration en matière de stratégie Erasmus de notre établissement doit tenir compte comme nous avons pu le constater des caractéristiques de son profil et de son organisation. Elle se doit de répondre en tout point aux besoins spécifiques de l'établissement de façon réaliste et cohérente de façon à renforcer puis développer ses activités susceptibles alors d'être financées. Le Cnam, de part son rayonnement, s'est déjà inscrit dans une politique de développement européen et international, reposant essentiellement sur l'implication de ses enseignants chercheurs et des relations qu'ils ont su développer à l'étranger. Le Cnam conjugue des actions inspirées par une logique de solidarité (Haïti) avec celles davantage guidées par une logique de rayonnement et d'attractivité, au service de la politique de la France (appui à la francophonie) et de l'Union Européenne à l'étranger. Le Cnam appuie les projets structurants, se positionnant comme un opérateur de référence en ingénierie de formation tout au long de la vie, auprès de ses partenaires institutionnels et des grandes entreprises françaises dans leurs projets d'implantation ou de développement à l'étranger. (Exemple de l'accord d'intention pour créer un Centre franco-russe de recherche et d'enseignement de la Grande Vitesse Ferroviaire*). Le transfert de compétences plutôt que la délocalisation des formations reste privilégié, en appui sur le renforcement de ses liens avec le réseau diplomatiques et l'Agence Française de Développement. Le maillage territorial dont dispose le Cnam à travers son réseau de centres régionaux associés lui offre la possibilité d'apparaître comme un opérateur de proximité, au service des politiques de coopération internationale engagées par les collectivités territoriales et l'Etat en région.

C'est pourquoi le Cnam se fait fort de participer à de nombreux accords de coopération (140 environ).

b) Zones géographiques : dans le cadre du contrat quadriennal 2010-2014, la politique de développement international du Cnam, instruite par la DREI, repose sur les 3 axes géographiques suivants:

-la grande Europe : l'Union Européenne des 27 pays membres (l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, la Roumanie, ...) ainsi que les pays d'Europe de l'Est non adhérents (la Russie, l'Ukraine ...).

-les pays francophones d'Afrique du nord (Maroc, Tunisie, Algérie), d'Afrique sud-saharienne (Bénin, Côte d'Ivoire, Sénégal...), ainsi que le Liban et la République d'Haïti.

-les pays émergents notamment la Chine et le Brésil.

La stratégie de développement international dans le cadre du prochain contrat quadriennal 2014-2018 s'appuiera davantage sur les pays émergents (les BRIC: Brésil, Inde, Chine), l'Asie centrale (Kazakhstan et ouzbékistan) ainsi que le Moyen orient (Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis).

c) Mobilités et Partenariats :

Le Cnam poursuit ses efforts en matière de mobilités des élèves et des enseignants chercheurs et notamment celles du personnel en mobilité de formation dont l'action devra être considérée comme faisant partie d'une charge de travail régulière. Le nombre d'inscrit pour l'année 2013-2014 reflète une augmentation progressive des demandes et des besoins. Ainsi, il soutient les projets portés par l'ensemble du réseau pour accroître leur positionnement sur les programmes nationaux (bourse AMI) et européens toujours avec Erasmus.

La mobilité étudiante sortante s'adresse en priorité aux étudiants (en formation initiale) ainsi qu'aux auditeurs uniquement inscrits en formation diplômantes (LMD) et concerne principalement des partenariats académiques et institutionnels dans les pays européens suivants: Allemagne, Espagne, Finlande, Pologne... Les thématiques suivies principalement par les élèves inscrits se situent au sein de programmes tels que: comptabilité-gestion, économie-assurance-management, géométrie-topographie...

La mobilité enseignante sortante s'adresse aux enseignants permanents du Cnam ; elle concerne les mêmes partenariats géographiques et les mêmes disciplines mentionnées ci-dessus ainsi que la Roumanie en particulier dans les sciences "mécaniques"...

Le Cnam entend inscrire les activités du PRES HESAM au cœur de sa stratégie. Il impulsera des actions de coopérations partagées en synergie, en valorisant les compétences de ses membres partout où il possède des centres partenaires. Volonté de création d'un annuaire commun de compétences. .

Le Cnam a également la volonté de mettre en place une cellule « Europe » afin de le valoriser auprès des instances européennes, en tant qu'établissement de référence dans le domaine de la formation professionnelle, à charge d'offrir aux porteurs de projets une structure de portage administratif et financier.

*

dans le cadre du projet Européen Tempus Mie-GVF (Master infrastructure exploitation Grande Vitesse Ferroviaire) coordonnée par le Cnam. De plus, le Cnam à ce jour coordonne un 2ème projet Européen Tempus Qesamed (Qualité en Enseignement Supérieur Agronomique en Méditerranée) et est partenaire d'une dizaine de projets européens Tempus et autres dans le domaine de la formation et de la recherche.

Le cas échéant, pouvez-vous décrire la stratégie de votre établissement pour l'organisation et la mise en œuvre de projets de coopération européenne et internationale dans l'enseignement et la formation en lien avec des projets mis en œuvre dans le cadre du Programme. (max. 2000 caractères)

Langue originale [FR]

Le Cnam dispose de plusieurs axes stratégiques à travers sa structuration de l'ouverture européenne et internationale. Il participe à une Veille stratégique et à une aide à la décision grâce à son réseau et par la constitution de groupe de réflexion (Pres Hesam) et de comités pluri partenariaux (universités, offices de formation, groupements d'entreprises, ambassade de France, ministères locaux) qui lui permettent de multiplier les nombres de publications ou de communications sur la base de la nature des informations partagées. Il en découle une incidence directe sur le nombre de projets remportés en partenariat par le biais de sa capacité à identifier les appels d'offres ou appels à projets nationaux, européens et internationaux. Il participe à un accompagnement des porteurs de projets notamment dans la qualité et le nombre de formations réalisées. Il se focalise sur une politique de transfert d'ingénierie et de compétences s'ajustant aux contextes locaux et proposant des contenus adaptés aux besoins. De plus, en liaison avec l'Agence Europe Education Formation France / 2E2F, le Cnam organisera le jeudi 13 juin un événement qu'il propose d'élargir au PRES sur le thème de l'Europe, autour des programmes et priorités de l'Union Européenne.

A titre d'exemple, le Cnam, dans le cadre de ses programmes de formations diplômantes anglophones (Master International Management et Master International Marketing), proposés par le département MIP (Management, Innovation, Prospective), au sein de l'école management et Société a initié des partenariats académiques (formation) avec des universités d'enseignements supérieures russes et chinoises, sur le modèle M+1 : la première année M1 (généraliste) au sein de l'université du pays d'origine et la deuxième année M2 (spécialisations) au sein du Cnam Paris. L'Eicnam, (école d'ingénieur du Cnam), propose également un Master anglophone international (LMD) en ingénierie informatique sur le même modèle M+1 avec des universités chinoises.

Pouvez-vous expliquer l'impact escompté de votre participation au Programme sur la modernisation de votre établissement (et ceci pour chacune des 5 priorités de la stratégie de modernisation de l'enseignement supérieur*) en ce qui concerne les objectifs de la politique que vous comptez réaliser. (max. 3000 caractères).

Langue originale [FR]

La DREI du Cnam, dans le cadre de sa participation au programme Erasmus, a pu en effet atteindre les objectifs qu'elle s'était préalablement fixés dans les domaines suivants conformément aux principes de modernisation et d'internationalisation de l'enseignement supérieur :

1) la qualification :

- améliorer et renforcer le niveau de qualifications et de compétences du personnel enseignant et administratif dont les échanges (enseignants chercheurs) vont contribuer à la promotion de la recherche et à sa qualité sur le plan européen. Le personnel administratif aura une connaissance plus approfondie de l'organisation et des missions des relations internationales au sein des différentes entités européennes.

- améliorer également le niveau académique et professionnel des élèves (étudiants et auditeurs) en vue de l'obtention de leur diplôme et ainsi faciliter leur insertion professionnelle notamment sur le marché du travail européen.

2) la qualité : promouvoir efficacement et durablement l'offre de formation de l'enseignement supérieur.

Cela contribue à la diversification et à la valorisation des programmes proposés par l'Enseignement Supérieur Européen.

3) la mobilité : ces accords européens de coopération académique et professionnel permettant de relever la qualité des enseignements, la qualification du personnel et des élèves, la lisibilité de son offre de formation, ce qui renforcent donc la qualité de l'institution tant au niveau national qu'européen. L'établissement voit ainsi sa notoriété s'accroître sur le marché de l'Enseignement Supérieur Européen.

4) la régionalisation : ces accords de coopérations et de mobilités entre les équipes pédagogiques (formation et-ou recherche-innovation) des institutions d'enseignement supérieur et les entreprises-industries (internationales, nationales ou locales), notamment au sein de nos centres Cnam en région, contribuent ainsi à promouvoir l'excellence régionale en relation étroite avec les collectivités territoriales ainsi que le tissu économique et industriel local.

5) la gouvernance : notre engagement dans la charte Erasmus, par la mise en oeuvre de nos accords de partenariats européens diversifiés, permet ainsi de valoriser les points suivants :

- le renforcement de la gouvernance et de sa légitimité

- l'amélioration de la lisibilité et par conséquent de la transparence de sa politique internationale

- l'identification de subventions fléchées, et donc l'obtention de co-financements

- la simplification et la pertinence du pilotage notamment grâce à la cohérence du programme et à la clarté de ses règles et procédures

En guise de conclusion, il est bon de rappeler que le programme de mobilité Erasmus profite quoiqu'il arrive à l'étudiant sur les plans personnel, académique, professionnel et social. Le bénéfice qu'il en retire lui permet de développer ses capacités d'adaptation, d'autonomie, de communication interculturelle et les progrès linguistiques en sont incontestables.

* COM (2011) 567 (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0567:FIN:EN:PDF>)